

armes, vaincus par ses intrigues, ou subjugués par son prestige, sa munificence et son or.

Pour inconcevable qu'il soit, le fait existe que les Canadiens-français, les pionniers de la civilisation chrétienne sur le continent américain, les intrépides défenseurs du drapeau français jusqu'à la cession, les non moins valeureux soutiens du drapeau anglais après leur allégeance à la couronne britannique, subissent, en dehors de la province de Québec, en dépit du droit naturel, du droit international et du droit constitutionnel, malgré l'esprit non équivoque du traité de Paris et de l'acte fédératif, nonobstant leur magnanimité à l'endroit de leurs concitoyens anglais, un traitement qui est une injure permanente à leurs sentiments les plus nobles et les plus légitimes. De la cession à la confédération, la race française a travaillé ferme, durant un siècle, à reconquérir son droit à l'existence, droit pourtant incontestable et sacré. La Confédération était censée, dans l'esprit de ses promoteurs, faire la paix définitive entre les deux races mères de la nation canadienne, en les unissant par le lien du respect mutuel et réciproque de leurs droits respectifs. Justice égale, droits égaux. Ni vainqueurs, ni vaincus. Pas d'Anglais et pas de Français, mais des Canadiens conservant leur mentalité anglaise ou française et la développant au bénéfice de leur commune patrie. Mais si MacDonald et Cartier revenaient aujourd'hui, ils constateraient que seule, la province de Québec s'inspire de l'esprit large et généreux de l'acte fédératif. C'est triste à dire, mais dans toutes les autres provinces du Canada, les droits catholiques et les droits français sont foulés aux pieds avec plus ou moins de cérémonie. Ontario surtout a une haine atroce du français: *Delenda Carthago*.

Un état de choses aussi contraire à l'unité nationale ne saurait durer indéfiniment. Le Canadien-français, qui a été le principal facteur de la patrie canadienne, qui a versé son sang pour le drapeau britannique, qui, loin d'empiéter sur les droits des autres, traite Anglais et Irlandais avec une générosité voisine de la prodigalité, ne se laissera pas bafouer toujours sans regimber. Sa patience est lasse. Paix, concorde, harmonie, tout cet attirail de mots emphatiques sonne étrangement à son oreille: on fait la paix à ses frais, la concorde se paye à même ses droits, le règne de l'harmonie s'établit sur le triomphe de l'injustice. Jusques à quand cela durera-t-il? Interroger l'histoire, c'est constater que les injustices, les exactions et les persécutions n'ont jamais engendré le calme, l'accord, l'union, la tranquillité et la paix.

Supposons un instant que le rêve d'anglicisation complète de l'Ontario, par la force brutale, fût possible. Qu'arriverait-il? L'élément français serait contraint de se cantonner dans Québec. Les deux provinces limitrophes développeraient chez elles un esprit d'exclusivisme et de provincialisme étroit. Au lieu de se traiter en soeurs, elles se regarderaient en ennemies. Des causes de malentendus, de désaccord et de querelles ne tarderaient pas à surgir. Ce serait la fin de la Confédération.

Nos concitoyens de langue anglaise n'ont qu'à se le tenir pour dit. Il est trop tard pour faire disparaître race et civilisation françaises du Canada. Autant en prendre leur parti tout de suite. Ce qui n'a pas réussi lorsque nous n'étions qu'une poignée ne réussira pas maintenant que nous sommes plus de deux millions. Le Canada sera bilingue, ou il ne sera rien du tout.

Interprètes autorisés des Canadiens-français persécutés, Messieurs Champagne, Mageau et Racine ont fait entendre, au parlement de Toronto, une protestation vigoureuse, fière et digne. Qui dira l'ébahissement des anglicisateurs hautains, d'entendre un énergique *non serviam*, en pleine chambre législative, eux qui caressaient déjà l'espoir de voir la minorité française, à l'instar des gladiateurs gaulois donnés en spectacle aux Romains de la décadence, saluer stoïquement César avant de mourir.....

* * *

Le côté religieux du bilinguisme est encore plus grave que son côté politique.

Jusqu'à présent, les Canadiens-français ont subi bien des avanies sans mot dire. Mais l'attitude des catholiques de langue anglaise,

clergé en tête, sur l'importante question bilingue, tout en ne portant guère atteinte à leur foi vigoureuse, Dieu merci! les humilie, les peine et leur fait violence. Qu'arriverait-il s'il fallait que, dans la recrudescence actuelle de patriotisme, une voix dirigeante des catholiques irlandais s'avisât de faire de nouveau une charge à fond de train contre les écoles bilingues, comme par exemple, celle à jamais fameuse de septembre 1910? L'autorité ecclésiastique est respectée et aimée; mais encore lui faut-il ne pas tarir la source du respect et de l'amour qu'elle inspire, source qui s'alimente à la sainteté, au sens apostolique, à l'esprit de charité des évêques. Le mot père, dans l'Eglise comme dans la famille, doit être synonyme de bonté, de douceur, de générosité, d'indulgence et de justice, pour pouvoir ensuite signifier prestige, ascendant, autorité. Se servir de la foi pour étouffer la langue maternelle d'un peuple, c'est contraire au droit naturel et à l'enseignement de Rome. Le zèle anglicisateur qui rêve une telle infamie, est bien coupable. Il est toujours dangereux de mettre au supplice, par des paroles et par des actes, l'esprit patriotique et l'orgueil national d'une race. De quelle réaction n'est pas capable le sentiment national qui subit, dans ce qu'il a de plus cher, une persécution d'autant plus cruelle qu'elle semble s'exercer au nom et sous le couvert de la religion.

Aux Irlandais catholiques qui se formalisent de nos écrits, qu'il soit permis de poser une question propre à réveiller leur sens de justice vis-à-vis de leur coreligionnaire de langue française: "Qu'arriverait-il, si les rôles étaient changés?... s'il n'y avait dans Ontario que deux évêques de langue anglaise contre sept de mentalité française?... si, dans les écoles séparées, on décrétait que seule la langue française a droit de cité?... si un épiscopat catholique canadien-français s'avisait de faire cause commune avec un gouvernement protestant pour persécuter dans leurs droits nationaux les Irlandais catholiques?"

Ce qui arriverait..... Mais, ce n'est pas faire injure à nos amis les Irlandais de dire qu'avec leur engouement pour l'école publique, leur nombre relativement restreint d'écoles séparées, où, somme toute, ils se servent des livres de l'école publique, ils enverraient à tous les diables l'école confessionnelle. Et la catastrophe d'une apostasie constante chez les Irlandais catholiques, à cause de leur communauté de langue avec la majorité protestante, à cause de mariages mixtes où sombre la foi catholique, à cause de la littérature toute protestante qui empoisonne les cerveaux, se continuerait toujours. N'y a-t-il pas, aux Etats-Unis, quinze millions de descendants de catholiques venus d'Irlande, qui ont rompu toute attache avec le catholicisme?

Voilà quel serait l'aboutissant réel et logique de la persécution, si, les rôles étant changés, les Canadiens-français devenaient les persécutés et les Irlandais les victimes.

Il est dit quelque part, dans le testament sublime que nous a laissé le Grand Persécuté: "Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas que l'on vous fit à vous-mêmes."

CHARLES LECLERC.

Arrêté-en-Conseil No 73

Fixant les dates des Conventions de District.

CONSIDÉRANT qu'il importe, dans l'intérêt de la Société, que les conventions de district aient lieu à des dates différentes, pour permettre aux membres de l'Exécutif d'y assister, et d'y donner aux conseillers législatifs tous les renseignements dont ils peuvent avoir besoin dans leur étude des amendements proposés au Code;

CONSIDÉRANT que les Conseils de district ont choisi comme date de leurs conventions respectives: Ottawa, le 2 juin; Montréal, le 8 juin; Québec, le 11 juin;

L'EXÉCUTIF, en vertu des pou-

voirs qui lui sont conférés par la Constitution, *abroge* l'article 70 du Code fixant toutes les conventions au premier mardi de juin, et *décide* que les dites conventions aient lieu aux endroits et dates qui suivent:

La convention du district d'Ottawa, à Sturgeon Falls, le 2 juin 1914.

La convention du district de Montréal, à Coaticook, le 8 juin 1914.

La convention du district de Québec, à Lévis, le 11 juin 1914.

DONNÉ à Ottawa, ce quatrième jour d'avril 1914.

O. DUROCHER,
Prés.-gén.

CHARLES LECLERC,
Sec.-gén.